

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
  
Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°046/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **19 juin 2025**

Date d'affichage : **26 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 25 juin à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER formant la majorité des membres en exercice

**Procuration :**

Fabrice LOISEAU à Margot MERLE

**Absents :**

Yveline CORDIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>13</b>
PRESENTS	:	<b>7</b>
VOTANTS	:	<b>8</b>

**OBJET : DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE  
A LA SOLUTION D'INFORMATISATION EN RESEAU ET AU PORTAIL DOCUMENTAIRE DES  
BIBLIOTHEQUES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Département des Hautes-Alpes qui a pour objet de définir le partenariat relatif à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire bibliothèques.hautes-alpes.fr

La commune du Monêtier-les-Bains, au travers de la bibliothèque municipale, est engagée avec la Bibliothèque Départementale pour proposer un service de qualité aux administrés. La bibliothèque départementale a pour mission de former et animer pour le profit de chacune de ses composantes, un réseau départemental de lecture publique. C'est dans ce cadre que la bibliothèque départementale gère et maintient un système

intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) et un portail documentaire unique pour un certain nombre de bibliothèques du territoire.

Cette convention a pour but de définir la nature, les conditions et les modalités de partenariat relatif à la mise à disposition de la collectivité d'outils édités par la société C3rb Informatique utilisés par le Département.

Ces outils concernent :

- le logiciel Orphée permettant la gestion informatisée de la bibliothèque grâce à un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB)
- Un portail documentaire appelé Portail Orphée-Média (POM) qui permet la publication sur le web de données portant sur les collections, services, actions...

En contrepartie la commune s'attachera à respecter les engagements définis dans la convention annexée à cette délibération.

*VU* le Code Général des Collectivités et notamment son article L.3211-1 ;

*VU* la délibération n°CD-24-11-3102 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 5 novembre 2024 relative au Schéma de Développement de la Lecture Publique 2024-2028 ;

*CONSIDERANT* la nécessité d'adhérer à ce partenariat afin de bénéficier de l'informatisation en réseau et de l'accès au portail documentaire de la Bibliothèque Départementale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente ainsi que tout acte ou document se rapportant à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

